

LYCÉE CAMILLE CLAUDEL
10 rue Albert Camus
41000 Blois
Tél : 02.54.52.60.38

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
N°CL18/004

CAHIER DES CLAUSES VALANT RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

OBJET DU MARCHÉ : ACHAT DE FRUITS ET LÉGUMES FRAIS



**MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE
PASSÉ EN APPLICATION
DES DISPOSITIONS DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS**

Article 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture de **fruits et légumes frais** pour le lycée Camille Claudel.

Article 2 : PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché à bons de commande passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Les offres sont rédigées en langue française et les prix sont en euro.

Article 3 : FORME ET DURÉE

a) Forme

Le présent marché est un marché à bons de commande.

b) Durée

Le marché est conclu pour une période d'un an, allant du **1er janvier au 31 décembre 2018**.

Il n'est pas renouvelable.

c) Allotissement

Le présent marché est constitué d'un lot unique. Le candidat peut présenter des variantes en indiquant de manière explicite sur le tableau de proposition de prix, le produit proposé et le prix pratiqué pour ce produit.

Article 4 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ PUBLIC

Les pièces constitutives du marché comprennent :

- le contrat administratif signé par les deux parties,
- la proposition de prix dûment remplie et signée par la personne habilitée,
- les bons de commande émis au fur et à mesure de l'exécution du marché,
- le présent cahier des clauses valant règlement de la consultation.

Le cahier des clauses valant règlement de la consultation et le contrat sont établis en un seul exemplaire original, conservés par le lycée Camille Claudel ; en cas de litige, ils font seuls foi.

Article 5 : PRIX

Le présent contrat est traité à prix unitaires ou au poids appliqué aux quantités réellement livrées. Les prix sont réputés comprendre toutes les charges (fiscales, parafiscales ou autres) frappant obligatoirement la fourniture ainsi que tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage et au transport des marchandises jusqu'au lieu indiqué de livraison.

Les prix sont **ajustables** et correspondent à **la mercuriale hebdomadaire** du fournisseur.

La diffusion de cette mercuriale à l'établissement sera effectuée chaque semaine par la société attributaire du marché.

Lorsque le fournisseur organise des opérations promotionnelles, il s'engage à faire bénéficier l'établissement des prix promotionnels mis en place.

Article 6 : COMMANDES

L'exécution du marché sera ordonnée par bons de commande adressés par fax qui seront signés par le Proviseur du Lycée ou son représentant.

Article 7 : OFFRE DES CANDIDATS

Le dossier d'offre des candidats comprend les pièces suivantes **renseignées et signées par le responsable** habilité de l'entreprise :

- **Le tableau de proposition des prix.** Ce tableau ne pourra pas faire l'objet de modifications de la part du soumissionnaire.
- **L'engagement du spécimen du contrat administratif** attestant que le soumissionnaire a pris connaissance du contrat administratif.
- **L'imprimé DC1**
- **L'imprimé DC2** complété **ou** une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions prévues aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.
- **Un extrait " K bis " original** du Registre du Commerce et des Sociétés (ce document doit avoir été émis moins de trois mois avant la date limite de remise des offres).
- **L'imprimé NOTI2** ou une déclaration sur l'honneur, attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- **Une copie du jugement du Tribunal** si le candidat est en redressement judiciaire.
- **Le pouvoir du ou des signataire(s).**
- **Une attestation de souscription à une police d'assurance** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile du soumissionnaire, susceptibles d'être engagées pour les dommages matériels et corporels.
- **Un relevé d'identité bancaire original, version SEPA (IBAN + BIC).**
- **Un tarif général en vigueur.**

Article 8: RETRAIT DU DOSSIER

L'ensemble du dossier de consultation est disponible sur internet, sur le site www.aji-france.com sous forme de fichier joint. Il peut être envoyé par courrier électronique après demande par fax au 02-54-43-35-29. Il peut également être retiré auprès des services de l'intendance du Lycée Camille Claudel.

Article 9: CONDITION D'ENVOI DES PROPOSITIONS

Le dossier sera remis sous enveloppe unique, cachetée portant la mention :

Consultation Fruits et légumes frais – NE PAS OUVRIR
Lycée Camille Claudel
10, rue Albert Camus
41018 Blois cedex

Ce pli sera remis contre récépissé au service de l'intendance du Lycée, où envoyé par la poste par **lettre recommandée avec avis de réception.**

Si le candidat soumissionne à plusieurs consultations organisées par le Lycée, chacune de ces propositions d'offres fera l'objet **d'un envoi séparé.**

Article 10 : DATE LIMITE DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au mardi 28 novembre 2017 avant 17h00.

Les dossiers parvenant après la date limite ne seront pas retenus et seront renvoyés sans être ouverts.

Article 11 : DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES

Le délai est de quatre-vingt-dix jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

Article 12 : CRITÈRES DE CHOIX DE L'ÉTABLISSEMENT

Conformément à l'article 53 du CMP, les critères de choix pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, classés par ordre décroissant sont les suivants :

- prix des fournitures (40%).
- qualité des produits et conditionnement (60%),

La personne responsable du marché avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

Article 13: RENSEIGNEMENTS

Les renseignements d'ordre administratif ou technique sont à solliciter uniquement par mail auprès de : Mme Anita BIARD anita.biard@ac-orleans-tours.fr

Article 14 : LITIGES

Le tribunal administratif compétent en cas de litiges est celui du lieu où le marché a été signé.

Fait à Blois, le 7 novembre 2017

Le Proviseur
Didier AMBLARD